

SÉMINAIRE

L'agriculture périurbaine déclarée d'utilité publique

Une première sur le territoire de l'agglomération nancéenne : un séminaire sur l'agriculture périurbaine a rassemblé une centaine d'invités le 11 septembre à Laxou. Elus des communes urbaines, du conseil de développement durable du Grand Nancy, des agriculteurs du territoire, des représentants d'associations, de structures de formation et d'établissements publics étaient présents.

Quatre intervenants de notoriété nationale et trois tables rondes ont permis l'information et l'échange sur un sujet au cœur des préoccupations actuelles avec la mise en œuvre entre autres des SCOT et du Grenelle de l'environnement.

Les expériences de Grenoble et d'Île-de-France

Lilian Vargas, responsable du pôle aménagement et territoire de l'ADAVG (Association de développement agricole de l'Y grenoblois) a présenté l'histoire et les missions de cette association dont les membres sont les intercommunalités urbaines et périurbaines, le Conseil général, la chambre d'agriculture en Isère.

Depuis 1985, l'ADAVG appuie la modernisation des exploitations périurbaines de l'Y grenoblois. L'accompagnement est assuré par 10,5 salariés équivalents temps plein : il comprend le soutien économique par une marque locale et la relance des marchés de détails, la réflexion sur l'approvisionnement de proximité, et la gestion de espaces par la mise en œuvre d'intervention foncière.

Lilian Vargas déplore simplement un temps d'attente de la réflexion agricole périurbaine par rapport à d'autres grandes politiques publiques périurbaines qui ne sont pas encore en place : politique de l'habitat, du transport, du développement économique.

Thierry Laverne et Brigitte

Le réseau « Terres en villes »

Serge Bonnefoy, secrétaire technique de « Terres en villes », a expliqué la difficile émergence du sujet entre urbanisme, agriculture et écologie, avec des acteurs pas toujours sur la même longueur d'ondes : Etat, collectivités et profession agricole. La défense du foncier par la profession agricole, la volonté de planification de certains territoires (Rennes, Ile-de-France) et l'implication conjointe dans des projets locaux (Rhône-Alpes) ont fait converger progressivement les protagonistes vers des lieux et des modes de concertation. Créé en juin 2000, le réseau « Terres en villes » est l'animateur de cette concertation nationale et depuis peu européenne.

Le Grand Nancy et la Chambre d'Agriculture de Meurthe-et-Moselle ont présenté leur candidature au réseau. Ils vont ainsi rejoindre vingt agglomérations ou métropoles et combient un

Bouvier sont architectes paysagistes de métier, élus et membres de l'association francilienne du Triangle Vert des villes maraichères d'Haurepoix (Ile-de-France). Cette association née il y a six ans, a réussi à maintenir à 15 km de Paris, des agriculteurs et des maraîchers dans un territoire fort convoité (plateau de Saclay) enclavé dans trois grandes voies de communication (A 10, N 104 et N 20).

Depuis la structuration du Triangle Vert, l'agriculture n'a pas vraiment changé (toujours les mêmes et les mêmes productions). Mais les regards portés sur l'agriculture ont évolué, elle est maintenant perçue comme une ressource essentielle et un partenaire majeur des projets du territoire.

Les cinq communes se sont rassemblées, ce changement d'échelle est nécessaire afin de traiter l'agriculture comme une question centrale et non périphérique des villes. L'association a mis des moyens financiers pour embaucher une chargée de mission et des programmes de pro-

CIRCUITS COURTS

Multiplier par quatre les volumes

Serge Bonnefoy : « À la définition du ministère de l'Agriculture, de circuit n'ayant pas plus d'un intermédiaire entre le producteur et le consommateur final, je préfère la notion de circuit de proximité, qui met en avant le produit local pour une consommation locale. La première définition référençait un éleveur néozélandais vendant en direct ses agneaux dans un hypermarché nancéien, alors que la seconde permet de développer l'économie locale. Il faut aller plus loin que la seule vente directe, car elle n'est pas significative en volume. Elle représente aujourd'hui 4% dans l'approvisionnement des villes. L'objectif est d'atteindre 16% demain.

Il n'y a pas de solution miracle, très peu de coopératives s'intéressent à la valorisation de la production locale, il s'agit donc de faire évoluer les organisations qui le veulent ou de construire de nouveaux outils de première transformation et de regroupement de l'offre ».

Lilian Vargas explique les difficultés rencontrées par la marque



Le Grand Nancy et la Chambre d'Agriculture vont adhérer au réseau "Terres en ville".

motion et de valorisation du territoire ont permis de mettre en œuvre des périmètres de protection de l'agriculture, de lancer des actions pédagogiques entre urbains et ruraux, et de redonner confiance aux agriculteurs qui réinvestissent dans leurs exploitations.

Nicole LE BRUN

Trois témoignages locaux

• **Olivier HAYE** : Administrateur de Saveurs Paysannes, Olivier Haye rappelle le besoin de reconnaissance des agriculteurs dits diversifiés en vente directe dans une région de polyculture-élevage à filière longue. Il explique que ces productions peuvent faire vivre des agriculteurs avec peu de foncier, mais avec de l'engagement et des investissements dans des ateliers de transformation. De nombreux débouchés existent : les marchés, la vente à la ferme, les buffets, les événementsiels, la restauration hors domicile. L'Association Saveurs Paysannes compte actuellement 65 membres et progresse en nombre d'adhérents et en diversité d'actions.

• **Denis PIARD** (lire page 13).

• **Véronique VERDELET** : Horticultrice et maraîchère à Eulmont, l'installation de Véronique Verdelet a été très difficile sur peu de foncier, avec des problèmes d'implantation des tunnels, liés à la règle d'urbanisme. Très dynamique, elle ne s'est pas découragée et a développé de très nombreuses activités innovantes : fleurs comestibles, chambres d'hôte avec éco-matériaux et depuis peu des paniers hebdomadaires de légumes bio à un réseau de clients. Véronique Verdelet exploite des terrains de cotéaux avec des techniques économes en eau. Cela lui a permis de ne pas entrer en compétition avec les autres agriculteurs travaillant dans la plaine. Elle croit au développement du maraîchage sur ce type de terrain en première couronne de Nancy, plutôt qu'au sein de l'agglomération.

locale « Terre d'Ici » face aux manques de motivation des distributeurs. « Les collectivités ont un rôle à jouer pour encourager le développement. Notamment la restauration scolaire est le marché qui peut faire changer d'échelle grâce à la commande publique et à l'effet d'entraînement. Les outils de transformation manquent, un système de gestion mixte « public-privé » serait une solution. L'exemple existe avec Vercors Restauration qui s'appuie sur des producteurs locaux labellisés, 70.000 repas sont ainsi vendus en viande locale ».

Avec l'augmentation du coût du pétrole et la taxe carbone, les circuits courts ne seront-ils pas une évidence ? demande un élu communal dans l'auditoire.

Serge Bonnefoy : « C'est vrai qu'il y a beaucoup plus de recon naissance, mais la France subit la crise financière et les collectivités ont moins de financement pour encourager les circuits courts. Il n'est déjà pas acquis de garder les financements existants et nous perdons beaucoup de temps pour les investissements futurs. La solution serait de réfléchir à une politique agricole périurbaine en s'appuyant sur le deuxième pilier de la PAC ».

Et le Bio ? demande une productrice Bio.

Lilian Vargas : « La dimension du bio est particulière, la restauration collective est demandée, mais l'approvisionnement vient souvent de loin. Une solution serait de créer des coopérations qui aillent au-delà des systèmes assurés par la triabilité des produits pour mutualiser les moyens et être mieux identifiés pour la commande locale ».

Et la biomasse ou valorisation non alimentaire en circuit court ? demande un agriculteur de la couronne de Nancy.

Serge Bonnefoy : « C'est une piste intéressante pour les grandes cultures. Pour l'instant seules Toulouse et Lorient démarrent une expérience ».

Thierry Laverne : « Dans le triangle vert, un programme de valorisation de Bois Raméal Fragmenté est en cours en collaboration avec des agriculteurs ».

Les chiffres-clés

Sur l'agglomération nancéenne, l'agriculture urbaine compte 26 exploitations, 37 agriculteurs au total y exploitent des terres, en venant de plus en plus loin, les trajets vont parfois au-delà de 80 km.

L'agriculture périurbaine, c'est-à-dire avec la première couronne, dénombre 181 exploitations au total avec de grandes disparités : certains territoires (Grand Couronné) sont encore ruraux et d'autres (Sai et Verrois et Moselle et Madon) très peu urbanisés avec une faible densité d'exploitations, identique à celle de l'agglomération. L'orientation des exploitations relève l'agriculture départementale (Lait-Céréales-Viande). Quelques agriculteurs se sont diversifiés : vente directe ou pensions de chevaux.

L'ancienne ceinture maraîchère a presque disparu, les communes de Matzville et de Arts-sur-Meurthe sont désormais les seules à être maraîchères.

Quelques définitions

• **Plan Local d'Urbanisme**, remplaçant du Plan d'Occupation des Sols, est le principal document de planification de l'urbanisme communal ou éventuellement intercommunal. Il comprend un projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui exprime le projet de la collectivité locale, en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10 à 20 ans.

• **SCOT** : le Schéma de Cohérence Territoriale est un document d'aménagement à moyen ou long termes à l'échelle de plusieurs communes ou groupements de communes. Il fixe les orientations fondamentales de l'organisation du territoire et de l'évolution des espaces afin de préserver un équilibre entre l'urbain, l'agricole et le naturel. Le SCOT de Meurthe-et-Moselle englobe les arrondissements de Nancy, Toul et Lunéville. Il est en cours d'élaboration.

• **Parc**, le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels permet une réconciliation avec le territoire pour la collectivité d'utiliser le droit de préemption, s'il existe une menace sur la pérennité de l'agriculture.

• **Zon** : La Zone Agricole Protégée est délimitée par arrêté préfectoral pris sur proposition ou après accord du conseil municipal des communes intéressées. Elle soustrait certains espaces agricoles à la pression urbaine.

LE FONCIER

Prise en compte amiable ou indispensable

A. INASILE

Thierry Laverne : « Surtout ne pas perdre de terrain, même s'il y a une perte de temps liée à la recherche de financement pour soutenir l'activité économique agricole pérurbaine. Notre discours de préservation des espaces a été qualifié dans le temps par les citoyens d'aimable à raisonnable pour devenir indispensable ».

Serge Bonnefoy : « Aux Pays-Bas ou en Suisse, la planification du foncier agricole est gérée par une loi fédérale ». Ces pays protègent tellement l'espace agricole qu'ils ont créé des territoires complètement séparés : la ville et la campagne. La France est un pays latin, très peu réglementé au niveau des occupations des espaces, même si des outils réglementaires existent. La préservation agricole est possible s'il y a une densification de la ville.

Thierry Laverne : « En Ile-de-France, la gestion des espaces agricoles est assurée dans le cadre d'un Périmètre Régional d'Intervention Foncière, cet outil est bien adapté aux agriculteurs locataires ».

Lilian Vargas : « A Grenoble, le foncier est très cher. Le SCOR annonce un zonage défini pour 50 ans avec une densification des constructions et des parcelles maximum de 700 m² pour le pavillonnaire ».

Raymond Muller, directeur de la SAFER de Lorraine : « La France est championne dans le gaspillage de l'espace, et plus on parle d'économiser le foncier, plus on en consomme, 74 000 ha de pertelan. Le zonage le plus pérenne est le PAEN. Les déplacements des agriculteurs pour exploiter des terrains sur différentes communes nécessiteraient sans doute une réflexion PLU intercommunale. Quand à l'insatiation, elle souffre de l'absence de marché foncier, tous les propriétaires attendent un changement de destination de leur foncier vers l'urbanisation ».

Les collectivités doivent-elles gérer le foncier pour éviter la spéculation ?

Thierry Laverne : « C'est un projet politique qui doit être clair avec une destination des terrains annoncée et suivie. 60%

des opérations de construction urbaine ne sont pas maîtrisées par les communes. L'intervention publique peut se faire de deux manières :

- Faire le pompier quand il n'y a pas d'autre solution et acheter le foncier pour les agriculteurs.

- Conseiller les espérances des propriétaires en donnant un signe politique fort.

Ya-t-il un modèle d'agriculture en périurbain à encourager par la puissance publique en échange de protection ? demande un enseignant chercheur.

Serge Bonnefoy : « Cela pose la question des représentations de l'agriculture par le citoyen. Nous constatons dans les opinions publiques, une image bonne liée à l'agriculture vivrière (maraîchage) ou à l'élevage associé à la biodiversité par les prairies. Par contre l'image des grandes cultures est diabolisée. C'est oublier qu'un céréalier a souvent une activité de diversification complémentaire qui peut offrir des services à la ville. Le type d'agriculture est avant tout à définir entre les agriculteurs et les élus avant un quelconque débat citoyen afin d'éviter l'agriculture rêvée ».

Lilian Vargas : « La démarche du SCOR : oublier l'agriculture rêvée, regarder l'agriculture réelle, et construire l'agriculture souhaitée ».

Le président de la Chambre d'Agriculture, Gérard Renouard a remercié les intervenants pour la qualité de leurs exposés et le partage de leurs expériences. « Il faudra retravailler sur certaines propositions, par exemple dans une commission spécifique du conseil de développement durable du Grand Nancy. Les agglomérations peuvent mettre les moyens pour l'insatiation d'activités industrielles, artisanales alors pourquoi pas pour l'agriculture en achetant par exemple du foncier. Le monde agricole a une grande capacité à répondre aux nouvelles attentes du citoyen (circuits courts) mais cette adaptation va avoir un prix et les paysans ne pourront pas assumer seuls ».

Nicole LE BRUN Conseillère en développement local CDA 54

Bâtiments structure bois adaptés à vos besoins



Consultez notre nouveau

site internet :

www.keforest.fr

Bâtiments agricoles, équestres et industriels destinés aux panneaux photovoltaïques

KEFOREST
CONSTRUCTIONS STRUCTURE BOIS

Grande Rue - 88290 Thiéfosse
Tél : 03 29 23 79 03 / Fax : 03 29 23 79 05



Un avenir au cœur de l'agglomération

29 entreprises agricoles en polyculture-élevage, maraîchage, horticulture et neuf centres équestres sont installés sur le Grand-Nancy. La ville d'Agriculture et Communauté urbaine souhaitent rétablir l'équilibre. Une charte de partenariat signée en octobre 2007 s'inscrit dans cette perspective.

à ville aux urbains, la campagne aux agriculteurs, c'était clair pour tout le monde. Aujourd'hui les choses ont évolué et ce n'est plus aussi systématique. Ces deux mondes se côtoient au quotidien et pourtant le dialogue ne coule pas de source.

Penser l'avenir ensemble

Idées reçues, incompréhension, la Chambre d'Agriculture et la Communauté urbaine du Grand Nancy ont décidé de mettre les choses à plat et d'instaurer un échange visant à régler les soucis des uns et des autres. « En 1900, 40 % de la population française était agricole, aujourd'hui seulement 4 %. Pendant toutes ces années on a laissé faire » déclare Jean-François Husson, vice-président du Grand Nancy. « Les projets doivent être réfléchis ensemble. Il est urgent de mieux penser le devenir de chacun et d'y associer tout le monde pour arriver à du gagnant-gagnant. Il y a des enjeux à partager ». Il faut donc plus de complicité et de convergence. Lorsqu'il y a des projets urbains, il faut que la profession agricole soit autour de la table et inversement.

Actuellement, des jeunes croient encore dans la possibilité de reprendre des exploitations au cœur de l'agglomération du Grand Nancy.

C'est le cas de Denis Piard, 31 ans, installé à Saulxures-les-Nancy. Ingénieur en hydraulique et mécanique, sa rencontre avec son épouse lui a fait changer d'orientation. En 2005, il a repris la place, de son beau-père et s'est associé avec sa belle-mère, qui a toujours pratiqué la vente directe. Céréalier et éleveur, il vit dans l'incertitude du foncier face à tous les projets urbains. « Sur les 160 ha à Saulxures, nous risquons de perdre 50 ha et environ 25 ha sur les 120 ha à Laneuveville » s'inquiète Denis. « Nous devons étudier l'impact de tous ces projets sur nos exploitations. Faut-il se diversifier, s'arrêter ou tenter de se maintenir, nous sommes attachés à notre territoire ».

Profitant des avantages de la ville : commerces, transports, loisirs, clientèle, l'exploitant



Motivés, passionnés, Fabien Keller, Denis Piard et Nicolas Bernard aiment la vie d'agriculteur en ville, mais souhaiteraient être un peu plus associés aux différents projets.

doit faire également avec ses contraintes. « Nous ne sommes pas contre l'urbanisation mais nous demandons des échéances pour adapter notre système à cette nouvelle organisation. Ce serait plus facile à gérer, notamment au niveau des investissements et du cycle de production des animaux ».

En cas de projets sur leurs parcelles, serait-il possible de redonner d'autres terres aux agriculteurs ? Denis s'interroge.

Fabien Keller, 25 ans, est depuis mai 2008 en EARL à Saulxures-les-Nancy. Incertain sur le devenir de 40 ha de son exploitation, il a saisi l'opportunité de racheter 70 ha à Art-sur-Meurthe. En 1990, son père, passionné de chevaux, s'est diversifié et a réservé 35 ha pour la pension de ces derniers. Céréalier et éleveur, Fabien a pu ainsi sortir un salaire supplémentaire, celui de sa mère, grâce à cette diversification.

« Le devenir de notre exploitation passe par les chevaux. Nous comprenons sur les avantages de la ville : proximité, jeunesse... Nous souhaitons conserver cette activité à Saulxures, malgré quelques inconvénients de la ville. En effet, pour le respect de tous, on limite le bruit le dimanche par exemple, et en général ça se passe plutôt bien ». Tout comme Denis, Fabien vit avec le développement urbain mais souhaiterait être mieux informé sur les dates des projets et obtenir quelques compensations. « Un peu plus de souplesse

dans la mise aux normes serait bienvenue ».

Passion du métier, amour des animaux, liberté de gestion du temps de travail et de son exploitation, c'est tout ceci qui a poussé Nicolas Bernard, 26 ans, à s'installer en mai 2009. « Attiré depuis tout petit par le monde agricole, mais sans y être né, j'ai tout d'abord travaillé en tant que salarié agricole puis j'ai eu l'opportunité de reprendre l'exploitation après le départ en retraite de mon employeur, désireux de transmettre à un jeune » explique Nicolas.

Depuis, ce jeune exploitant ne manque pas d'idées et de projets mais n'a pas la possibilité de s'étendre. Pour combler ce manque de surfaces, il reste salarié agricole à mi-temps. « Je suis parti pour dix ans de crédits mais si je perd tout dans cinq ans, je n'ai plus rien, que faire ? En effet, le projet d'un second terrain de golf m'empêche de voir plus loin ». Conscient du problème au départ, Nicolas a voulu se projeter dans l'avenir même si la difficulté de trouver des hectares supplémentaires est bien réelle. « J'ai choisi ce cadre de vie et pour le moment je ne le regrette pas ».

Aujourd'hui l'agriculture fait partie du cadre de vie citadin, elle contribue au paysage et à l'aménagement de l'espace, il est donc temps de travailler au maintien de la fonction économique de l'agriculture dans un contexte périurbain.

Céline BARTHELEMY